

PAULH'EN SPORT 2023

Pour Tous - De 8 à 88 ans

Esplanade de la Gare



**Du lundi 10 juillet au
vendredi 4 août 2023**
de 18h30 à 20h



Paulhan

Inscriptions sur place.
Autorisation parentale obligatoire.

Respect des règles sanitaires en vigueur.

PAULH'EN SPORT 2023

QUAND ? DU LUNDI 10 JUILLET AU VENDREDI 4 AOÛT 2023

OU ? À L'ESPLANADE DE LA GARE de 18h30 à 20h

➤ **Équipement indispensable : chaussures de sport, casquette, gourde**

Lancement lundi 10 juillet

- Basket
- Badminton

1 ^{ère} semaine	
Lundi 10 juillet	Basket Badminton
Mardi 11 juillet	Tir à l'arc Foot Basket
Jeudi 13 juillet	Tir à l'arc Basket Badminton

2 ^{ème} semaine	
Lundi 17 juillet	Lancer de précision Tennis de table Peteca
Mardi 18 juillet	Pétanque Lancer de basket Badminton
Jeudi 20 juillet	Tir à l'arc Tennis de table
Vendredi 21 juillet	Tir de précision Tchoukball Lancer de vortex

3 ^{ème} semaine	
Lundi 24 juillet	Tir à l'arc Foot Basket
Mardi 25 juillet	Lancer de vortex Pétanque Peteca
Jeudi 27 juillet	Volley Tennis ballon Tennis de table
Vendredi 28 juillet	Tennis ballon Tir à l'arc Tchoukball

4 ^{ème} semaine	
Lundi 31 juillet	Tournois Tennis de table
Mardi 1 août	Foot Tir à l'arc
Jeudi 3 août	Pétanque Foot Tchoukball
Vendredi 4 août	Volley Foot Tchoukball

Clôture vendredi 4 août

Fête musicale

N'hésitez pas à apporter bonbons, gâteaux et boissons pour partager tous ensemble un moment convivial !

➤ La municipalité se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler tout ou partie du programme en fonction d'événements imprévus

REGLEMENT INTERIEUR DU PAULH'EN SPORT

ANIMATIONS EXTERIEURES - DE 8 ANS A 88 ANS

Les activités sont mises en place gratuitement par la municipalité de Paulhan dans une ambiance conviviale. Les activités extérieures se déroulent cette année du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023, de 18h30 à 20h sur l'esplanade de la gare. Les participants pourront venir et repartir à tout moment, dans les horaires proposés. Cependant une telle animation n'est possible qu'avec des règles de vie : port d'une tenue adaptée, interdiction de fumer et d'être en possession de boissons alcoolisées.

En cas d'accident, l'enfant ou l'adolescent est sous la responsabilité de ses parents.

Le devoir de tous :

- respect des personnes (jeunes, adultes, intervenants lors des activités),
- respect de l'hygiène, des consignes de sécurité et sanitaires en vigueur,
- respect de l'environnement et du matériel.

En cas de non-respect, la personne sera exclue immédiatement des activités par l'animateur responsable.

Le mineur doit impérativement présenter l'autorisation parentale et son engagement ci-dessous dûment complétés et signés pour participer aux activités.

Les enfants de moins de 8 ans seront autorisés à participer aux activités de Paulh'en Sport dans la mesure où au moins un parent s'engage à rester impérativement sur le site pendant toute la durée de la présence de son enfant.

✂-----

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

A remplir par les responsables légaux

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à en informer mon enfant et à le sensibiliser sur l'importance de ses droits et devoirs.

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.

Fait à Paulhan, le
Signature :

A remplir par le mineur

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à le respecter pendant la durée des activités sportives.

Fait à Paulhan, le
Signature :

✂-----

ENGAGEMENT PARENTAL POUR LES MOINS DE 8 ANS

A remplir par les responsables légaux

Je soussigné(e),, reconnais avoir pris connaissance du règlement de Paulh'en Sport.

Je m'engage à en informer mon enfant et à le sensibiliser sur l'importance de ses droits et devoirs.

Je m'engage à rester sur le site pendant toute la durée de la présence de mon enfant

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile.

Fait à Paulhan, le
Signature :